



LA VOLONTE DE REUSSIR

# Ville de TERGNIER

## ARRETE

ARR	09MAI23	6.1	703
-----	---------	-----	-----

Circulation

**NOUS,**  
**Michel CARREAU,**  
Maire de la Ville de TERGNIER,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-1 à L. 2212-6,

Vu l'instruction interministérielle du 24 Novembre 1977 sur la signalisation routière et notamment le livre 1er, 8ème partie du 15 Juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Considérant que la course cycliste "Prix de la Pentecôte" organisée par le Vélo Club Ternois se déroulera le dimanche 28 mai 2023 de 13 heures à 18 heures.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de réglementer et d'assurer la sécurité de circulation par suite de cette manifestation.

## ARRETONS

### **ARTICLE 1 : Dimanche 28 mai 2023 de 12 heures à 19 heures**

#### **Le stationnement des véhicules sera interdit sur trottoir et chaussée :**

- rue des 4 Fils Paul Doumer
- rue Raspail
- rue Emile Zola
- rue Aristide Briand (partie comprise entre les rues Hélène Boucher et de Châteaudun)
- rue Jean et Marceau Toussaint (partie comprise entre les rues de Châteaudun et de la Bonneterie)
- rue de la Bonneterie
- rue Roger Salengro

#### **Ces rues seront mises en sens unique et ce dans le sens de la course.**

La rue des **4 fils Paul Doumer** (partie comprise entre la rue Camille Pelletan et la place de la République) sera interdite à la circulation.

L'accès à la rue des 4 Fils Paul Doumer sera interdit, par les rues Louis Blanc, Raspail, Marcel Sembat, Victor Hugo et Camille Pelletan.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Commandant de Police de Tergnier, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TERGNIER, le 9 mai 2023  
Le Maire,  
Michel CARREAU.

